



Brains, le 19 mars 2025

Objet : communiqué à l'attention de tous les propriétaires de poneys Shetland

IRREGULARITÉS DANS DES PEDIGREES DE PONEYS IMPORTÉS

Mesdames, Messieurs

Ce communiqué a pour but de vous informer d'une situation épineuse à laquelle l'Association Française du Poney Shetland doit faire face actuellement.

Depuis son ouverture en 1966, le stud-book français du poney Shetland est enrichi par des inscriptions au titre de l'importation de poneys Shetland inscrits à un stud-book étranger de la race reconnu par la société mère, The Shetland Pony Stud Book Society (SPSBS). Chaque stud-book reconnu (14 sociétés filles) s'est engagé à respecter les mêmes règles d'enregistrement, c'est à dire (extrait du programme de sélection) :

justifier d'un pedigree incluant des ancêtres de race Shetland inscrits en tant que reproducteur au livre généalogique de la société mère ou à un livre généalogique de la race reconnue. Ces ancêtres peuvent inclure, dès la 4e génération, des reproducteurs inscrits à titre initial dans la section principale d'un livre généalogique de la race en conformité avec les règles dictées par la société mère. La présence d'un ancêtre inscrit dans une autre race que Shetland et/ou non-reconnue comme reproducteur de la race Shetland, entraînera automatiquement un refus.

Pour que cette règle, commune à l'ensemble des stud-books, puisse s'appliquer, cela suppose que chaque organisme correspondant assure la véracité des informations généalogiques qu'il détient. Malheureusement, en Allemagne, sur une période de plus d'une décennie, des erreurs ont été commises dans la gestion du stud-book Shetland.

Depuis de nombreuses années, un autre stud-book existe en Allemagne, appelé "Deutsches Part Bred Shetlandpony". Il prévoit des croisements de poneys Shetland avec d'autres races pour obtenir un équidé présentant des caractéristiques différentes de celle du Shetland pur (pure bred).

Malgré les réglementations précises entre les stud-books "part bred" et "pure bred", des équidés issus de croisements Shetland pure bred/Deutsches Part Bred ont pourtant été enregistrés dans le stud-book Shetland et portent le nom de la race Shetland sur leur document d'identification. Se rendant compte de ces dysfonctionnements à la fin des années 1990, la société mère britannique (SPSBS) a imposé à l'Allemagne de faire un nettoyage de ses stud-books et des bases de données sous peine d'être exclue des sociétés filles. Depuis, cette régularisation est en cours mais n'est pas achevée. Les équidés et leur descendance mal enregistrés, une fois bien déterminés, ont été basculés de Shetland pure bred à Deutsches Shetland part-bred. L'Allemagne estime à 18 000 le nombre d'équidés concernés et cela prend du temps.

Très récemment, l'Allemagne a entrepris une nouvelle mise à jour dans leur base de données de la population de poneys Shetland. L'Association Française du Poney Shetland a été avertie ces dernières semaines que certains poneys déjà importés en France se révélaient être "Deutsches part bred", c'est-à-dire que certains de leurs ancêtres sont des équidés d'une autre race que le Shetland. Aujourd'hui, nous comptons au moins 200 poneys concernés, incluant des animaux importés mais également leur descendance, donc plusieurs générations. Le même phénomène est observé dans les autres pays d'Europe qui ont connu des importations de Shetland d'Allemagne ; par ricochet, il va falloir également mener l'enquête sur les poneys importés de tout pays, avec des ascendants allemands, arrivés en France depuis plus de 30 ans.





Brains, le 19 mars 2025

Voici donc la situation complexe dans laquelle nous nous trouvons. L'AFPS, organisme de sélection français de la race, entame aujourd'hui la réflexion sur la manière de prendre en charge ces poneys dits Shetland, mais qui ne correspondent pas aux règles édictées par la société mère. Plusieurs possibilités existent, par exemple :

- exclusion de la race (statut "Origines Constatées"),
- conservation de ces poneys au sein du stud-book Shetland, mais dans une catégorie particulière afin de pouvoir les identifier comme tels,
- création d'une nouvelle race en France au même titre que le "Deutsches part bred Shetlandpony".

Ces différentes hypothèses devront répondre du mieux possible aux objectifs de sélection de la race Shetland, à la réglementation européenne qui cadre nos activités, mais aussi aux éleveurs qui n'étaient pas informés de ces négligences passées.

Les responsables de l'AFPS ne souhaitent pas créer un climat de chasse aux sorcières (tous les poneys venant d'Allemagne ne sont pas issus de ces croisements irréguliers), mais plutôt donner un éclairage sur le contexte dans lequel nous nous trouvons. Très prochainement nous allons obtenir de l'Allemagne la liste des poneys concernés, et nous contacterons l'ensemble des propriétaires et naisseurs. Nous pourrions alors communiquer plus aisément et de manière constructive avec les personnes concernées et transmettre les informations nécessaires.

A quelques mois de l'International Shetland Pony Show, tous les regards sont tournés vers la France. Toutes les décisions prises devront asseoir la crédibilité du stud-book français du poney Shetland vis à vis des autres stud-books de la race. En attendant, nous demandons à chacun de rester calme et d'éviter toutes prises de paroles mal informées, notamment sur les réseaux sociaux, qui ne conduiraient qu'à ralentir et compromettre le bon traitement de ce dossier sensible. La race Shetland mérite qu'on fasse les choses correctement et nous nous y sommes attelés.

Comptant sur votre compréhension.

Claire Chassé

Présidente de de l'Association Française du Poney Shetland
Présidente de la commission du livre généalogique français du poney Shetland.

